



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale

n° 2021-10

Affaire suivie par :

Isabelle POUGET

Chargé d'ingénierie de formation

Tél : 05 36 25 83 76

Mél : isabelle.pouget@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 8 mars 2021

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
(ou responsables pédagogiques de sections
d'enseignement du second degré)

S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des services de
l'Éducation nationale

Objet : ASH second degré / Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) / Recueil des candidatures

Références : décret n°2017-169 du 10 février 2017- JO du 12 février 2017 – BOEN n°7 du 16 février 2017 ; arrêtés du 10 février 2017 portant organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI et organisation de la formation professionnelle spécialisée; circulaire 2017-026 du 14 février 2017 parue au BOEN n°7 du 16 février 2017

Site à consulter : <http://eduscol.education.fr>

Vademecum : « Se former et obtenir le CAPPEI »

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecole_inclusive/43/9/Vademecum_CAPPEI_1248439.pdf

Les établissements du second degré accueillent en leur sein des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire qui nécessitent un accompagnement particulier. Celui-ci relève des missions ordinaires de tout professeur. Toutefois, afin de permettre aux enseignants de développer des compétences professionnelles spécifiques et ainsi faire bénéficier ces élèves de parcours scolaires adaptés, une **formation préparant à l'examen du CAPPEI** est proposée aux enseignants du second degré.

La formation au CAPPEI se déroulera sur 300 heures réparties sur 11 semaines, durant une année scolaire, à l'INSPE de Toulouse Saint-Agne. Modulaire, elle se compose d'un tronc commun complété de modules d'approfondissement et de professionnalisation dans l'emploi.

Pour l'année **2021-2022**, les modules d'approfondissement et de professionnalisation proposés concerneront uniquement la coordination d'une **ULIS** et l'enseignement en **SEGPA-EREA**.

Les enseignants intéressés doivent retourner la fiche de candidature (cf. PJ), accompagnée d'un curriculum vitae, sous couvert du chef d'établissement, **par voie postale**, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Toulouse - DAFPEN
CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4

**La date limite de réception de toute candidature à la DAFPEN est fixée
au 08 avril 2021. Attention aux délais de transmission du courrier.**

Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

Les établissements seront informés fin mai, après la commission de choix, des candidatures retenues. Les enseignants retenus participeront à une semaine de préparation à la formation prévue sur la deuxième quinzaine du mois de juin 2021 à l'INSPE de Toulouse.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information le plus rapidement possible auprès des personnels concernés, par tous les moyens mis à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel...).

Les services de la DAFPEN et de l'ASH Académique restent à votre disposition pour toute question relative à cette certification.

Pour le recteur et par délégation
la directrice de la délégation académique
à la formation des personnels
de l'éducation nationale


Marie SAINT-MICHEL